



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A2026-074

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'autorisation d'un débit de boissons temporaire
le samedi 28 mars 2026 de 20 heures à 23 heures
complexe Edmond Mille**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L49 du code des débits de boissons

Vu l'art. L48 du code des débits de boissons,

Considérant la demande de Madame Camille RAECKELBOOM, présidente de l'Harmonie Municipale, domiciliée à ISBERGUES, 131 rue Basse Rue, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupes.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Camille RAECKELBOOM, présidente de l'Harmonie Municipale est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion du Concert de Gala, le samedi 28 mars 2026 de 20 heures à 23 heures, au complexe Edmond Mille.

Article 2 : A charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **9 MARS 2026**

Le Maire,

62330

Publié le **19 MARS 2026**

David THELLIER